## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - INTERPELLATION

| À compléter par le<br>secrétariat général<br>du Grand Conseil<br>lors de la réception<br>du document déposé | Date 29.10.2021    | Heure<br>10h48 | Numéro<br>21.207 | Département(s)  DDTE |
|---|--------------------|----------------|------------------|----------------------|
|   | Annule et remplace |                |                  |                      |

Auteur(s): Stéphanie Skartsounis

Titre: Du surplace pour l'agglomération?

## Contenu:

Le rapport final du quatrième projet d'agglomération (PA RUN) suscite quelques questions sur la gouvernance des projets précédents et à venir. Aussi, nous invitons le Conseil d'État à répondre aux questions suivantes :

- 1. Comment le Conseil d'État se positionne-t-il par rapport au retard de mise en œuvre des mesures de mobilité douce (MD) des PA RUN 1 et 2 ? Quels sont les principaux obstacles à cette mise en œuvre ?
- 2. Quels leviers possède le Conseil d'État pour améliorer la gouvernance et accélérer la mise en œuvre des mesures MD des générations précédentes, notamment celles qui sont du ressort des communes ?
- 3. Finalement, comment comprendre et interpréter que le critère du « développement économique » ait été retenu pour sélectionner les mesures concernant les transports publics ?

## Développement :

Le 14 septembre dernier, le Conseil d'État communiquait sur le dépôt auprès des instances fédérales du quatrième projet d'agglomération. Or, le rapport final précise que la Confédération a réduit d'un point son évaluation du PA RUN 3. En effet, des retards conséquents existent encore pour la mise en œuvre des PA RUN 1 et 2! Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 65% des mesures MD du PA RUN 1 et 66% du PA RUN 2 font l'objet de retards. Aussi, la priorité du PA RUN 4 est « avant tout accordée à la mise en œuvre des mesures des générations précédentes ». Le rapport révèle à ce titre que le cumul des échéances pour le PA RUN 4 « engendre [des défis] en termes de ressources pour le canton et plusieurs communes [et, par conséquent,] les acteurs de l'Agglomération RUN ont décidé de réaliser un PA RUN en accord avec les capacités de mise en œuvre ».

Finalement, il est également précisé que « les mesures favorisées dans le PA RUN 4 sont en particulier celles liées à l'accompagnement des investissements d'ordre supérieur, ainsi que celles avec un effet structurant à l'échelle de l'agglomération, en particulier les mesures de transports publics « moteurs » pour le développement économique, ainsi que les mesures avec un rapport coût-utilité élevé comme les mesures de mobilité douce et de gestion des transports individuels motorisés ».

Source : Rapport final du Projet d'agglomération RUN de quatrième génération, p. 58 et suivantes, Annexe 3, État de mise en œuvre.

Demande d'urgence : NON

| Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Stéphanie Skartsounis |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| Autres signataires (prénom, nom) :   | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |  |  |  |
| Patrick Erard  | Diane Skartsounis                        | Léa Eichenberger                         |  |  |  |
| Clarence Chollet   | Cécile Guinand                           | Marc Fatton                              |  |  |  |